



REGLEMENT DE L'OPERATION « NOEL DU GRAND NORD »

1. **L'association Les Vitrines du Pays d'Elbeuf**, organise un jeu intitulé « Noël du Grand Nord ».
2. Ce jeu se déroule du 01 au 31 Décembre 2016 inclus.
3. Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat.
4. La participation au jeu est ouverte aux 18 ans et plus. Ne peuvent participer : les commerçants et les artisans participants à l'opération.
5. Un joueur peut participer plusieurs fois mais ne pourra gagner qu'un seul lot de la dotation.
6. La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.
7. L'association organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de proroger le jeu.
8. Des tickets sur lesquels les commerçants devront apposer leur cachet, seront distribués aux clients.
9. Les clients devront remplir leurs coordonnées au dos des tickets de jeu.
10. Pour être valable, le ticket de jeu devra comporter le tampon du commerçant.
11. Les tickets sont distribués à 80.000 exemplaires.
12. Les tickets illisibles ou incomplets seront déclarés nuls.
13. Les clients devront déposer les tickets dans les urnes situées en centre-ville avant le **03 Janvier 2017**.
14. La sélection des gagnants aura lieu **mercredi 04 janvier 2017** à 12 heures 30, à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Elbeuf. Cette sélection désignera les clients présélectionnés pour participer au tirage au sort de la dotation du **mardi 17 janvier 2017**.
15. La dotation est la suivante :
 - Une enveloppe de 2.000€ à valoir chez HANGARD VOYAGES ELBEUF pour un voyage ou une escapade au choix du gagnant. Non remboursable
 - Un gyropode
 - Une Playstation 4
 - Un robot masterchef cooking
 - Des chèques cadeaux pour 8.000€ répartis de la façon suivante :
500€ x 2 - 400€ x 2 - 350€ x 2 - 300€ x 2 - 250€ x 6 - 200€ x 6 - 150€ x 10 - 100€ x 6
 - 16 places au cirque théâtre d'Elbeuf offertes avec les 16 premières pochettes cadeaux

Ces lots seront attribués par tirage au sort aux personnes sélectionnées.

16. La totalité des lots sera remise aux gagnants le **Mardi 17 janvier 2017 à 19 heures 30 à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Elbeuf**.
17. Les lots ne sont en aucun cas monnayables. Les lots non réclamés au 31/01/2018 seront déclarés acquis à l'association.
18. Les gagnants autorisent expressément et gracieusement la citation de leur nom et adresse ainsi que la reproduction de leur photographie à des fins publicitaires.
19. La liste des gagnants sera diffusée par voie de presse et sur le site www.lesvitrinesdupaysdelbeuf.fr
20. Le présent règlement est déposé auprès de la SCP E.BOWN, Huissiers de Justice associé à Elbeuf, qui assurera l'officialisation du tirage.